



Le journal des Touzacoises et des Touzacois

Édito

Par Sandrine Careme

Le printemps pointe enfin le bout de son nez à Touzac. Avec lui, c'est une énergie nouvelle qui souffle sur notre village : les jours s'allongent, les bourgeons éclatent, et l'envie de se retrouver, de partager, de marcher ensemble renaît avec la douceur des premiers rayons de soleil.

Ce numéro de **Touzac, quoi !** s'ouvre sur cette saison de renouveau, mais aussi sur l'importance de se mobiliser pour ce qui nous tient à cœur.

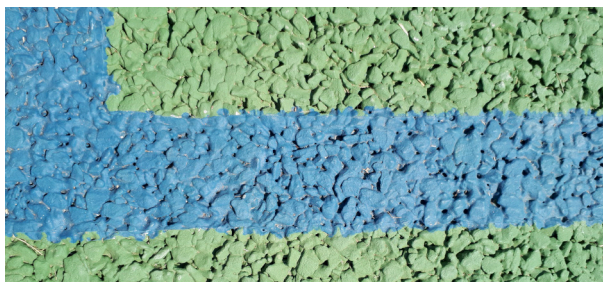
Le 21 mars prochain, notre village organisera sa 4ème édition de la Marche du Ruban Bleu, une initiative nationale pour lutter contre le cancer colo-rectal.

Ce mois-ci, nous plongeons aussi dans notre histoire, avec un article consacré à l'église de Touzac et de ses cloches pendant la Révolution. Saviez-vous que notre village a connu, il y a plus de deux siècles, une histoire mouvementée liée à l'une d'entre elles ? (spoiler : rien à voir avec les cloches de Pâques).

Enfin, ce numéro est une invitation à célébrer le printemps : avec des projets qui germent, des initiatives qui fleurissent, et cette envie, toujours renouvelée, de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre ensemble.

Bonne lecture, et à très vite sur les chemins de notre beau village !

Photo mystère



La photo mystère revient pour ce numéro 22.

Sauriez-vous reconnaître le lieu de cette prise de vue ? Toujours, bien entendu, réalisée sur notre commune.

Vite-dit

- Outre les activités habituelles lors de la journée du Ruban Bleu, une tombola sera organisée et la Ressource-Rit de Lacapelle Cabanac tiendra un stand au profit de la ligue contre le cancer.
- Une nouvelle association, "Lot Climate Café" a vu le jour à Duravel avec laquelle Ô TOUZAC pourrait bien co-organiser des activités. À suivre.
- Un repas partagé est organisé le 23 avril à l'ancienne mairie

Le vol de la cloche de Touzac en 1797

par Gérard Busson

Malgré les rigueurs passagères de la Révolution, le culte catholique fut exercé tant bien que mal autour de Duravel sans interruption. Cela tint à la présence exclusive des prêtres constitutionnels (ceux qui avaient prêté le serment d'obéissance à la République, à Touzac c'était Barthélémy Boudou, ci-devant curé de Ste-Colombe, 42 ans) qui se montrèrent dociles vis-à-vis des autorités publiques. Les autorités municipales, à leur tour, ne furent pas tracassières. D'ailleurs le culte de la Raison et de l'Être suprême n'eut aucun succès.

Au total il y avait 18 prêtres ou religieux dans le canton de Duravel après la Terreur. On pouvait diviser ce nombre en 2 catégories : d'un côté les paisibles ; c'étaient les ex-constitutionnels, les infirmes ; de l'autre, les turbulents, ceux qui n'avaient pas déposé les armes et espéraient bien s'en servir avec succès et par là, il faut entendre les émigrés rentrés depuis peu. Ceux-ci se mirent à la tête du mouvement « royaliste », mais ils subirent un grave échec lors du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), opération politique menée sous le Directoire par trois des cinq directeurs, soutenus par l'armée, contre les royalistes. D'ailleurs à la nouvelle de ces événements, le vicaire de Duravel, J.-P. Rey et l'ex-cordelier Bure, anciens émigrés, s'empressèrent de prendre la fuite, craignant un châtement.

Comment s'exerçait leur action ? Ils excitaient les paysans à violer les lois sur la police du culte, notamment en sonnant les cloches pour les exercices religieux, malgré les peines édictées par la loi.

Sur ce point, ils réussirent. La population ne pouvait concevoir de religion sans sonnerie de cloches. Le retour à cet usage inoffensif fut donc réclamé à grands cris, ce qui explique en partie le succès des modérés aux élections de 1797.

À Aglan (ancienne commune du Lot, aujourd'hui intégrée à Soturac), le curé, M. A. Lacoste-Lagrange, un ex-constitutionnel scrupuleux, sans doute parce qu'il était agent municipal, s'opposa à la

sonnerie des cloches. Les habitants n'en eurent cure. Un dimanche, ils envahirent l'église avant vêpres et annoncèrent l'office au son de la cloche. Le curé, insensible à ce zèle, se refusa à célébrer les vêpres. Il reçut aussitôt des félicitations du président de l'administration municipale pour son exemple de fermeté : « La conduite que vous avez tenue, dit-il, en vous refusant à célébrer vêpres après une convocation publique au son de la cloche est au-dessus de tous les éloges... ». Et ce qui se passa à Aglan, loin d'être l'exception, était plutôt la règle.

La loi du 23 juillet 1793 avait condamné toutes les cloches, à l'exception d'une par paroisse, à être converties en canons, et les communes du canton de Duravel, comme toutes celles de la République, s'étaient mises en mesure, à regret toutefois, de faire don à la patrie des richesses de leurs clochers. Duravel en fournit trois, Montcabrier trois, St-Martin trois. Soturac une et Touzac une. En tout onze cloches pour le canton. Chaque paroisse n'en gardait qu'une, au service de la municipalité.

La fonderie la plus voisine était à Cahors. Mais le dépôt fut vite encombré, car, tous les jours, arrivaient de grands convois de cloches. On créa des sous-dépôts. Ce fut à Prayssac « chez le citoyen Costes », sans doute dans quelque grange, que les communes du canton de Duravel remirent leurs cloches.



Elles restèrent là jusqu'à la fin de 1797 sans être utilisées au service des armées. Malgré les réclamations incessantes des paroisses, aucune loi, aucune mesure de l'autorité publique ne parlait encore de les restituer à leurs anciens propriétaires.

On finit par perdre patience Le bruit se répandit un jour à Duravel que les communes du canton voisin de Puy-l'Evêque avaient récupéré leurs cloches. Le 27 juin au matin, le citoyen Rey, agent de la commune de Duravel fit « battre la générale pour ordonner à tous les citoyens... de se rendre sur la place publique ». Là, Rey « arbora son écharpe et ordonna de lui amener 2 paires de bœufs attelés à leur charrette pour aller prendre les cloches au dépôt de la nation ». Il alla à Prayssac « avec 15 autres », fit emporter trois cloches à Duravel, les fit remonter au clocher et « sonner pendant tout le reste de la journée ». Désormais, jusqu'à la loi du 5 septembre de la même année, elles sonnèrent pour les exercices du culte.

Le dépôt de Prayssac fut alors l'objet d'un véritable pillage. Les premiers arrivés s'emparèrent des plus belles cloches au lieu de reprendre les leurs. C'est ainsi que les habitants de Puy-l'Evêque enrichirent leur clocher aux dépens des autres voisins. De même ceux de Prayssac qui ravirent la plus grosse cloche de Duravel. Pour se dédommager, les gens de Duravel, à leur tour, mirent la main sur celles qui restaient, parmi lesquelles celle qui appartenait au clocher de Touzac, une autre à celui de Cazes-Marnhac. Les derniers arrivés trouvèrent le dépôt vide. La cloche volée à Touzac servait encore en 1914 de timbre à l'horloge de Duravel. Elle était dédiée à Ste Madeleine, patronne de Touzac.

L'administration municipale de Duravel, qui avait laissé faire, intervint aussitôt après. Elle déclara que « l'exemple de quelques communes du canton de Puy-l'Evêque ne saurait légitimer l'inconduite des habitants de Duravel » et décida de se concerter avec la muni-

cipalité de Puy-l'Evêque sur les moyens à prendre pour la restitution des cloches au lieu du dépôt.

En attendant, le bruit de cette affaire avait retenti jusqu'aux oreilles de l'administration centrale, qui demanda à la municipalité communication des moyens pris par elle pour prévenir cet « attentat porté à la sûreté publique. »

La municipalité, à demi complice du coup de main, par la présence de l'agent de Duravel à la tête du mouvement, fut très embarrassée pour répondre. Elle s'excusa en déclarant qu'elle n'avait pu prévoir ce coup de force, mais instruite que ce mouvement s'opérait et alarmée sur les suites, elle n'avait eu point de peine à en arrêter les progrès, « les auteurs de cette violation ayant été plutôt égarés par l'exemple des habitants des communes voisines que conduits par le dessein de troubler la tranquillité publique ».

Et après plusieurs « considérant » qui trahissent son embarras, elle invita très instamment l'administration centrale « d'ordonner le rétablissement du dépôt ou la restitution des cloches à leurs anciens propriétaires pour calmer l'effervescence de ses administrés », qui, ajoutait-elle, « peu alarmante clans ce moment ne pourrait manquer d'attirer une explosion funeste a la tranquillité publique. »

L'administration centrale fit la sourde oreille et les choses restèrent en suspens. Lorsque plus tard, à l'époque du Concordat, l'usage des cloches revint à la mode, une prescription de fait semblait justifier l'oubli des événements de 1797.

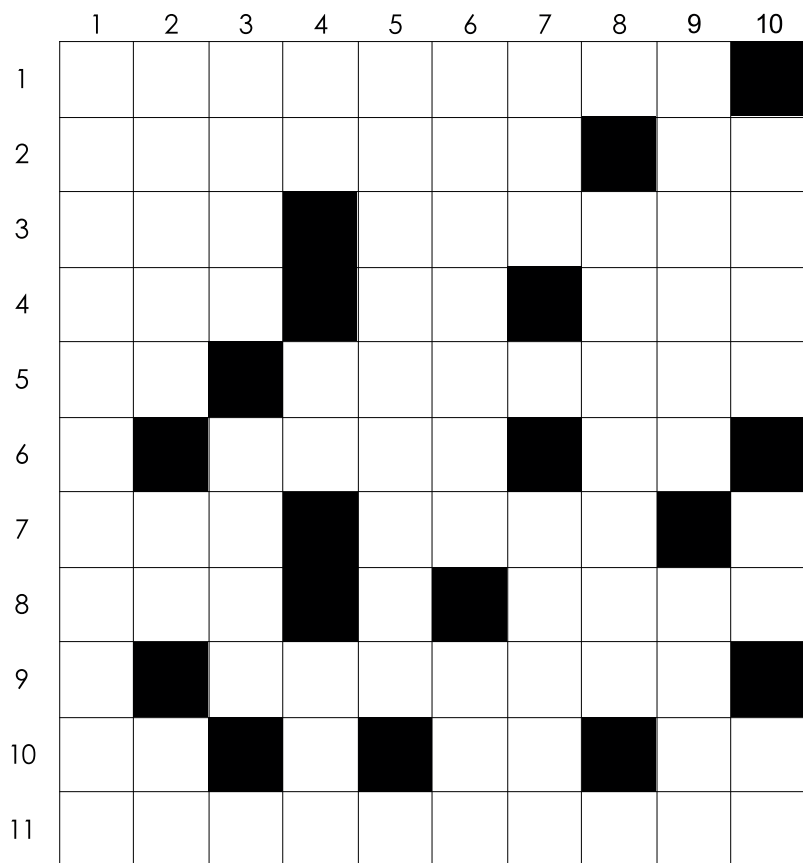
Et Touzac en fut quitte pour installer une nouvelle cloche pour son église..

Source principale :

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, 1914

Mots croisés

Par Anne Nicole



Horizontalement

1/Belles du printemps 2/Certaines de ces belles en font partie. Tantale. 3/Services secrets outre-Atlantique. Parfois bonne 4/Tu es sûr ? 500 mètres à l'est. En Alsace ? 5/Précède la matière. La terreur des jardiniers (pl) . 6/Peut être ardente. Habitude de longue date. 7/Lettre grecque. Armstong ou Young. 8/Plante malodorante. Protocole d'identification de sécurité 9/En Asie centrale parfois. 10/Arnaqué. La vache ! Dans le vent. 11/Eau du Jura ou de Londres.

Verticalement

1/Menées à la baguette. 2/Au milieu parfois. Symbole précieux. Mosaïque de pays. 3/Plaine provençale. Ciel poétique. 4/Pour interpeller. Parcouru. Tout en haut de la liste. 5/Répétition théâtrale. 6/Fortement diminuée. Porte des cônes 7/Demeure. Mal nécessaire. 8/En jachère. 9/Complètement fumé. Équin aux longs appendices auditifs. 10/Mignon grison. Tout le monde. Néon symbolique.

Recette gourmande

Les Pescajounes

• Ingrédients

250g de farine, 3 oeufs, 75cl de lait, 60g de sucre, sucre vanillé, une pincée de sel, 3 pommes, beurre pour la cuisson

Mélangez la farine, le sucre, le sucre vanillé et la pincée de sel. Ajoutez les œufs puis incorporez le lait pour obtenir une pâte homogène et lisse.

Laissez reposer la pâte pendant environ 30 minutes.



Épluchez les pommes, coupez-les en fines lamelles.

Dans une poêle chaude, faites fondre une noix de beurre. Versez une portion de pâte dans la poêle et disposez immédiatement les lamelles de pommes sur le dessus.

Faites cuire à feu moyen pendant environ 5 à 7 minutes, jusqu'à ce que le dessous soit doré.

Retournez la Pescajounes délicatement pour cuire l'autre face.

Bon appétit !